

## Procès – Verbal du Conseil d'Administration du 17.05.2018 de 17H30 à 19h00

**Lieu** : maison des syndicats de Dole 8 rue du vieux Château, maison des syndicats à Dole

**Réponses** : 10/14 ; **Présents prévus** : 6 ; **Repas prévus** : 5 ;

**Absents excusés avec pouvoir** : 3 ; **Absents excusés sans pouvoir** : 2 **Sans pouvoir** : 4

**Membres présents** : Jean-François DONADONI SNEEMA Vice-Président, Eric NOTZ SNCOA Secrétaire Général, Denise PAUL SNGC Trésorière, Yves THIEBAUT SNGC Trésorier adjoint, Laurent HEIDET SNCEA, Georges ZENUCH SNGC.

**Membres absents excusés** : Jacques GANNE SNCEA (Pouvoir à Eric Notz), Florence COL SNCEA Secrétaire Général adjointe (Pouvoir à JF Donadoni), Jean-Matthieu RICARD, Alain CHARLEUX, Yves FROGER SNCOA (Pouvoir à Yves Thiebaut).

**Rédacteurs** : Eric NOTZ Secrétaire Général.

**Ordre du jour** : 0. Validation du dernier PV ; 1. Election du Président ; 2. Gestion des élections chambre agriculture ; 3. Divers

**0. Validation du dernier PV** : Eric NOTZ demande aux membres du CA de valider le dernier compte rendu du 9 février 2018. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 1. Election du Président

Eric NOTZ précise en préambule que Florence COL, secrétaire adjointe, souhaite démissionner de sa fonction et du CA de la fédération régionale CFE-CGC Agro. Le conseil d'administration prend acte de cette décision. **Florence COL ne sera donc plus destinataire des mails et ne sera plus convoquée.** Elle a transmis un pouvoir à JF DONADONI pour cette réunion.

Eric NOTZ fait lecture du règlement par rapport à la situation de renouvellement du Président :

### Selon les Statuts et le règlement intérieur de la fédération Agro du 27/09/2016 :

#### *Article 7 « carte et rôle des fédérations régionales » :*

7.1 Les fédérations régionales sont le prolongement de la Fédération Nationale au niveau régional. Elles y constituent la représentation active de la Fédération Nationale CFE CGC AGRO. Elles n'ont pas la personnalité juridique. Les statuts de la Fédération Nationale s'appliquent aux fédérations régionales.

La carte des fédérations régionales est établie par le Bureau Exécutif de la Fédération Nationale CFE CGC AGRO. Elle est validée par le Conseil Fédéral. Cette carte est annexée au Règlement Intérieur.

7.2 Les fédérations régionales représentent la Fédération Nationale auprès des instances territoriales de la Confédération, ainsi qu'auprès des organismes régionaux, des structures ou organismes à vocation économique ou sociale.

7.3 Elles sont chargées de prendre en considération les problèmes locaux auxquels elles se trouvent confrontées. Pour cela, elles doivent identifier, solutionner et prendre des positions en accord avec la Fédération Nationale et les Syndicats Nationaux.

7.4 Elles ont pour rôle de proposer et de soutenir au niveau local les actions de développement et de formation.

#### *Article 8 « fonctionnement des fédérations régionales » :*

**Les conseils d'administration des fédérations régionales sont composés de représentants des adhérents domiciliés dans la région. Ces représentants sont désignés par leurs Syndicats Nationaux au début de chaque nouvelle mandature du Bureau Exécutif. Le fonctionnement et la composition de ces conseils d'administration sont déterminés par le Règlement Intérieur de la Fédération Nationale. Les fonctions d'administrateurs sont exercées à titre gratuit.**

## Règlement intérieure de la Fédération Nationale : Article 3 Fédérations régionales

### 3.1 Conseil d'administration des Fédérations Régionales

Le conseil d'administration est composé et organisé de la façon suivante :

- Le conseil d'administration de chaque Fédération Régionale est composé d'autant d'administrateurs que de Syndicats Nationaux adhérents à la Fédération Nationale CFE-CGC AGRO.
- Chaque Syndicat National y est représenté et dispose d'un siège quel que soit son nombre d'adhérents dans la région.
- En cas de vacance de sièges, l'attribution des sièges restants à pourvoir se fait entre chaque Syndicat National selon l'importance des effectifs d'adhérents dont il dispose dans la région.

Dans les deux premiers mois de la mandature, le Bureau Exécutif propose aux Syndicats Nationaux de renouveler le conseil d'administration de chaque Fédération Régionale. Les désignations des Syndicats Nationaux sont envoyées à la Fédération Nationale. La Fédération Nationale suit et soutient le processus d'attribution des sièges.

- Le conseil d'administration, ainsi constitué, élit en son sein un bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.
- Le Bureau Exécutif de la Fédération Nationale fixe le calendrier de ces élections.

Eric NOTZ précise donc qu'en application de l'article 3 du RI, le Conseil d'administration de chaque Fédération Régionale est composé d'autant administrateurs que de Syndicats Nationaux adhérents à la Fédération Nationale CFE-CGC AGRO. Donc 13 syndicats (voir ci-contre).

Les membres ayant les droits de vote des 13 syndicats qui ont effectué l'élection du 3 octobre à la fédération régionale de BFC étaient les suivants :

SNCEA :	1. Laurent HEIDET ; 2. Jacques GANNE ;
SNCOA :	1. Eric NOTZ ; 2. Yves FROGER ; 3. Jean-Mathieu RICARD
SNIZA :	Pas de représentant
C.&peaux :	Pas de représentant
SEGA :	1. Rachel PIGATTO
SNCDD :	1. Rémy BARTHELET
SNEC :	1. Vincent LARCHER Marzy
SNCG :	1. Christian CARTERET. 2. Yves THIEBAUD. 3. Denise PAUL
SNaCAR :	1. Jean-Louis PAVAT
SNEEMA :	1. Jean-François DONADONI
SNI :	Pas de représentant
SYDEL :	Pas de représentant
SNDOPA :	Pas de représentant

**5 Syndicats sans représentants** = 5 nominations possibles dans les autres syndicats selon l'importance des effectifs d'adhérents dont il dispose dans la région (article 3.1).

**Avec 1 de plus à la SNCEA ; 2 de plus à la SNCOA ; et 2 de plus à la SNCG.**

**TOTAL : 13 membres du CA avec droit de vote du bureau.**

C'est ce Conseil d'administration qui élit en son sein un Bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.  
Nouveau Bureau nommé le 3 octobre 2015 lors de l'AG constitutive déroulée à Dole (voir ci-contre).



**CFE-CGC AGRO**  
Fédération Régionale de Bourgogne Franche Comté FRBFC

CA 3 octobre 2018 à Dole au Mont Rolland de 10h00 à 18h30

## 5. Election : 6 candidatures exprimées

Président :	Ch. CARTERET
Vice-président :	JF DONADONI
Secrétaire général :	Eric NOTZ
Secrétaire adjoint :	Florence COL
Trésorière :	Denise PAUL
Trésorier adjoint :	Yves THIEBAUT

**Vote à mains levées**  
 Nombre OUI : 18+16pouvoirs = 34  
 Nombre NON : 0/18 présents  
 Abstentions : 0/18 présents

L'article 3.3 de ce même RI précise qu'en cas d'indisponibilité définitive d'un administrateur, le Syndicat National auquel l'administrateur démissionnaire ou rendu indisponible est adhérent le remplace. En cas de démission ou d'indisponibilité définitive d'un des membres du bureau de la Fédération Régionale, et après désignation d'un nouvel administrateur par le Syndicat National concerné, le conseil d'administration pourvoit à son remplacement.

Eric NOTZ précise qu'en l'espèce, puisque Christian CARTERET appartenait au SNGC, son syndicat a désigné **Monsieur Georges ZENUCH comme nouvel administrateur de notre Fédération le 14 mars 2018** avec information à la fédération Agro.

Concernant le fonctionnement, le service juridique de l' fédération Agro indique que ni les Statuts ni le RI n'imposent de date pour convoquer un nouveau conseil d'administration afin de pourvoir au remplacement de Monsieur CARTERET au poste de Président.

Aussi, au regard de la formulation du RI mais également des contraintes matérielles d'organisation le CA peut se faire à la date souhaitée (même si celle-ci n'a lieu que plusieurs mois après) et, en attente de celui-ci, **le Secrétaire général assurer l'intérim pour la Fédération Régionale**. Ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

**Décision a été prise par le secrétaire général de convoquer le CA ce 17 mai 2018 pour faire l'élection du nouveau Président.**

Convocation faite le 28 avril 2018. **Destinataires** : tous les représentants à la fédération régionale des 13 syndicats de la fédération Agro.

**Eric NOTZ fait ensuite appel à candidature au poste de Président de la fédération régionale de BFC :**

**Se présentent : M. Yves THIEBAUT du SNGC et M. Jean-François DONADONI du SNEEMA.**

Yves THIEBAUT présente sa candidature. Il souhaite devenir Président car il rappelle qu'il a travaillé avec Christian CARTERET depuis 2009. Il estime être au fait des instances fédérales et assez expérimenté pour assumer cette fonction.

JF DONADONI présente sa candidature en mentionnant que c'est la volonté que Christian CARTERET a rédigé dans un document transmis en mars 2018. Il propose sa candidature pour assurer la fin du mandat et ne souhaite pas se représenter ensuite compte tenu de son âge.

Eric NOTZ propose de passer au vote en rappelant les droits de vote à cette réunion :

SNCEA : 1. Laurent HEIDET ;

2. *Jacques GANNE (excusé Pouvoir à E Notz).*

SNCOA : 3. Eric NOTZ ;

4. *Yves FROGER (excusé Pouvoir à Y Thiebaut) ;*

5. *Jean-Matthieu RICARD (excusé sans pouvoir)*

SEGA : 6. Rachel PIGATT (pas de réponse)

SNCDD : 7. Rémy BARTHELET (pas de réponse)

SNEC : 8 Vincent LARCHER Marzy (pas de réponse)

SNGC : 9. Georges ZENUCH à la place de Christian CARTERET.

10. Yves THIEBAUD.

11. Denise PAUL

SNaCAR : 12. Jean-Louis PAVAT (pas de réponse)

SNEEMA : 13. Jean-François DONADONI

4 sans réponse (italique) ; 1 excusé.

**Pouvoirs transmis** : Yves FROGER à Y. Thiebaut ; Jacques GANNE à E. Notz ;

Présents (soulignés): 6

**Votant avec pouvoir présents** : 6+2 pouvoirs = **8 votes exprimables**

**Déroulement du vote** : Eric NOTZ demande comment les membres présents souhaitent voter. Main levée ou bulletin secret. Les membres présents **souhaitent de voter à main levée**. Les 2 votes sont effectués successivement.

**Nombre de voix exprimées pour Yves THIEBAUT: 7 / 8 (dont 2 pouvoirs) ; pour JF DONADONI : 1/8**

**Résultats : 7/8 = Yves THIEBAUD est élu à la majorité comme nouveau Président de la FRBFC**

Le nouveau Président Yves THIEBAUT gère la suite de la réunion. Il tient tout d'abord à remercier les membres présents pour la confiance témoignée par ce vote. Il tient à rappeler que sa présence ici est pour beaucoup due à Christian CARTERET. Il témoigne que ce fut un compagnon syndical solide qui a su lui transmettre la fibre pour assurer l'intérêt général et les fonctions qui incombent aux responsables syndicaux dans l'exercice de leurs mandats.

Il propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

## 2. Gestion des élections chambre agriculture

Yves THIEBAUT rappelle que les élections des Chambres d'Agriculture qui auront lieu en décembre 2018 constituent un enjeu fort pour la CFE-CGC qui doit s'investir pour faire des adhésions dans le collège 3A (salariés de la production agricole de type élevage, agronomie, centre équestre, zoo, etc.) et 3B (organismes professionnels agricoles comme le crédit agricole ou Groupama par exemple).

La représentativité doit tenir compte de la parité homme-femme et la mesure d'audience se fait sur le collège 3A seulement. Il faut des listes de 6 personnes pour avoir 3 sièges. Les 3 premiers de liste doivent être compétents car les enjeux sont importants. La CFE-CGC était 3ème en 2013 (14%).

Il fait lecture du mail transmis par Elodie KAN Directrice du service juridique de la fédération Agro CFE-CGC à la fédération régionale.

« Ces élections sont primordiales puisque le résultat du collège 3A détermine la représentativité de la CFE-CGC pour 6 ans, c'est pourquoi il est important de se mobiliser dès maintenant. Les élus CFE-CGC aux chambres d'agriculture ont un rôle important puisque leurs missions s'articulent autour de 2 axes principaux : le développement de l'agriculture dans le département concerné et le développement des entreprises. Ces missions ont donc un réel impact sur les branches d'activités concernées. Les administrateurs se réunissent environ 3 fois par an en session. Dans ce cadre, nous avons besoin **de trouver 5 candidats par département** pour chacun de nos deux collèges. Sur les 5 candidats qui composent la liste, il y a 3 titulaires et 2 suppléants (il doit y avoir au moins 1 homme ou 1 femme inscrite en titulaire). Les salariés sont inscrits comme candidat dans le département dans lequel se situe leur lieu de travail effectif. Pour le collège 3A, peuvent être candidats sur nos listes, les salariés suivants :

- Salariés des exploitations de culture (viticulture, céréale, arboriculture...) et d'élevage
- Salariés des exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- Salariés des établissements de travaux agricoles (ETAR), moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes
- Salariés des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretien d'espaces verts
- Salariés des structures d'accueil touristique situées sur une exploitation agricole
- Salariés d'une ferme expérimentale par exemple dans un lycée agricole
- Salariés des entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture...)
- Salariés de l'Office National des Forêts affiliés à la MSA
- Salariés des établissements de conchyliculture et de pisciculture rattachés à un régime de protection sociale agricole (MSA)
- Les gardes-chasses, gardes-pêches, gardes forestiers
- Les jardiniers, jardiniers garde de propriété
- Des groupements d'employeurs et service de remplacement
- Salariés de l'accoupage
- Salariés des parcs zoologiques
- Salariés des champignonnières

Pour le collège 3B, peuvent être candidats :

- Salariés de la MSA
- Salariés des coopératives agricoles
- Salariés de Groupama
- Salariés du crédit Agricole
- Salariés des CERFRANCE
- Salariés des contrôles laitiers
- Salariés des MFR
- ...



La date limite de dépôt des listes de candidature est le 17 décembre 2018.

Les salariés souhaitant être candidats doivent nous fournir une photocopie recto/verso de leur carte d'identité (en cours de validité) et le document CERFA rempli (en PJ le CERFA provisoire en attente du définitif qui sera validé par le Ministère en septembre 2018).

Dans ce contexte décisif pour l'avenir et l'existence même de la CFE-CGC, nous comptons sur vous, nos Référents, nos Syndicats et nos Fédérations régionales car vous êtes ceux qui connaissez le mieux nos adhérents, sur le terrain, et nous savons que nous pouvons compter sur vous et votre implication afin de réussir ces élections.

Pour toute question ou candidature n'hésitez pas à contacter notre service à l'adresse [developpement@cfecgcagro.fr](mailto:developpement@cfecgcagro.fr)  
Bien cordialement. Elodie BODIVIT, Directrice Fédération Nationale de l'Agroalimentaire. 01 56 02 66 40.

Eric NOTZ rappelle que le représentant régional nommé par l'Union régionale (UR) est **Jean SWED**. Il ajoute que chaque UD a désigné un référent en charge des élections qui sont les suivants :

21= JF DONADONI et J GANNE ;  
25 = Joseph DI VANNI;  
90-70= L. HEIDET ;  
39 = Etienne PITON  
71= J. SWED ;  
89 et 58 désignations doivent à faire ou faites.

Eric NOTZ ajoute que l'échéancier est le suivant :

**15 septembre 2018** : date limite des demandes individuelles d'inscription sur la liste électorale.  
Avant le 1er octobre 2018 : envoi de la liste électorale provisoire par la commission électorale aux maires pour affichage.  
**25 novembre 2018** : date limite d'établissement des listes électorales définitives.  
**2 janvier 2019** : date limite de dépôts des listes de candidatures.  
**21 janvier 2019** (10 jours avant la date de clôture du scrutin) : date limite d'envoi de la propagande et du matériel de vote par correspondance aux électeurs.  
**6 et 8 février 2019** : résultats et proclamation des résultats.  
La fédération Nationale CFE-CGC Agro reste disponible pour des informations supplémentaires.

L. HEIDET précise que pour la SNCEA, les enjeux sont très importants. Il précise que la stratégie du SNCEA est de maximiser les candidatures. A ce titre il précise qu'un cadeau sera transmis aux candidats présents sur nos listes 3A, une console enceinte Bluetooth. L'objectif étant de stimuler les engagements de candidatures. Il précise qu'il transmettra la liste des anciens candidats pour faire le point de la situation avec les membres de la FRBFC.

Eric NOTZ effectuera un bilan pour vérifier les candidats encore en activité qu'il connaît car il est en relation avec les CIA dans son cadre professionnel.

Denise PAUL rappelle que lors de la dernière réunion de l'UL, 2 personnes avaient signalé la possibilité de contact dans ce cadre. Gérard THOMAS ([gerard-louis.thomas@transport.alstom.com](mailto:gerard-louis.thomas@transport.alstom.com)) qui a précisé que sa femme se propose pour trouver des candidatures. Et Lionel BAULLIER ([lionel.baullier@libertysurf.fr](mailto:lionel.baullier@libertysurf.fr)) qui propose de mobiliser sa femme qui travaille dans un centre d'insémination.

### 3. Divers

**Réunion du Conseil Fédéral Agro qui se déroulera le Vendredi 8 Juin à Bruxelles en Belgique** : Absence de disponibilité pour y assister.

JF DONADONI précise qu'il a été mandaté par l'UD21 pour le TAS non agricole en plus de son mandat de TAS agricole.

La liste des mandats de Christian CARTERET doit aussi être revue pour que le nouveau Président puisse les assumer. Après lecture de ses volontés, il est mentionné les mandatures du secteur de la formation en Bourgogne (IFRIA et CFA). Un point sera effectué sur ce sujet avec JF DONADONI.

Eric NOTZ se charge d'effectuer un courriel à la fédération Agro pour informer les instances de la nouvelle élection. Il modifiera le site de l'Agro et propose de faire un article de presse dans la revue de l'Agro.

Il est aussi mentionné qu'il faut revoir l'adresse de diffusion des courriers au Président. Les changements de coordonnées doivent se faire au plus vite. Information sera transmise à Laurence, la secrétaire de la fédération Agro.

**Prochaine date de réunion : Vendredi 14 septembre 2018 à 17h30. Lieu à définir.**



**Les membres présents à la réunion du 17 mai 2018 pour l'élection du nouveau Président de la fédération régionale CFE-CGC Agro de Bourgogne-Franche-Comté**

Fin de la réunion à 18h45.

Ensuite repas au restaurant « Le grain de Sel » à Dole (4 personnes : Denise, Yves, Laurent et Eric).